

Faculté de droit

M2 Droit européen des droits de l'homme

Année universitaire 2024/2025

Règlement adopté par le Conseil de Faculté le 12 septembre 2024 et par la Commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 24 septembre 2024.

Le présent règlement est applicable au titre de l'année universitaire 2024-2025.

Modalités contrôle des connaissances MASTER 2 DROIT EUROPEEN DE L'HOMME Année 2024-2025			
Enseignement	Nombre d'heures d'enseignement	ECTS	Examens
SEMESTRE 3			
Grand principes du droit européen (mut avec M2 DEA GM)	15 H	2	Grand Ecrit
Droit des étrangers	15 H	2	Grand Ecrit
Grands enjeux européens et internationaux (mut avec M2 DEA)	12 H	1	Grand Ecrit
Droit international des Droits de l'Homme (mut avec M2 DOI)	20 H	2	Grand Ecrit
Droit et contentieux de la convention EDH (mut avec M2 DOI LR)	20 H	2	Grand Ecrit
Droit et contentieux de la Charte des droits fondamentaux de l'UE	20 H	2	Grand Ecrit
2 cours parmi :			
Droit européen de l'environnement (mut avec M2 ENV. et M2 DGCC)	15 H	2	Oral
Droit des relations extérieures (mut avec M2 DGCC)	15 H	2	Oral
Entreprises et Droits fondamentaux (mut avec M2 DEA)	15 H	2	Oral
Droit international privé (mut avec M2 DEA, CN)	15 H	2	Oral
Grand oral portant sur toute les matières des UE 1.2.3 et Libre	0 H	5	Oral
Anglais (TD)	30 H	3	Contrôle continu
Méthodologie mémoire et rapport de stage	5 H	1	Pas d'évaluation
Séminaire de professionnalisation (mut avec M2 DEA DGCC)	20 H	2 1	Pas d'évaluation
Séminaire clinique de simulation – concours de plaidoirie Cassin	15 H	3	Pas d'évaluation
Mobilisation du droit européen (mut avec M2 DEA)	15 H	2	Grand Ecrit
TOTAL SEMESTRE 3	217 H	30	
SEMESTRE 4			
Stage et rapport de stage OU Mémoire de recherche	0 H	30	Mémoire ou rapport-mémoire
TOTAL SEMESTRE 4	0 H	30	

- Les enseignements sont organisés intégralement en présentiel. Cette modalité s'applique également aux reprogrammations éventuelles en cas d'annulation de cours.

- Les modalités de contrôle des connaissances sont susceptibles d'être modifiées en cas de circonstances particulières ; les épreuves pourront notamment être organisées à distance si la situation sanitaire l'exigeait.